

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DFPE 297 Subventions et avenants avec l'association « La Maison Kangourou » (L.M.K.) 10ème pour ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association « La Maison Kangourou » (L.M.K.) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenant aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association « La Maison Kangourou » (L.M.K.) ayant son siège social 34 A, rue des Vinaigriers 10ème, pour l'attribution de 11 subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 262.398 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 32, rue Petites Écuries 10e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01130).

Article 3 : Une subvention de 205.686 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 30, rue Saint Quentin 10e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01132).

Article 4 : Une subvention de 160.923 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 143, quai de Valmy 10e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01134).

Article 5 : Une subvention de 257.361 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 30, rue Victor Chevreuil 12e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01129).

Article 6 : Une subvention de 456.000 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 36, rue Picpus 12e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01136).

Article 7 : Une subvention de 316.757 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 211, boulevard Vincent Auriol 13e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01133).

Article 8 : Une subvention de 181.665 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 12, rue Jacquemont 17e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01126).

Article 9 : Une subvention de 202.752 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 154 bis, rue Saussure 17e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01128).

Article 10 : Une subvention de 186.779 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 2, rue Albert Roussel 17e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01131).

Article 11 : Une subvention de 164.678 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 96, boulevard de la Chapelle 18e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01127).

Article 12 : Une subvention de 226.592 euros est allouée à l'association « La Maison Kangourou » pour sa crèche située 13/15, rue de l'Ourcq 19e (N° Tiers Simpa : 20597 – N° Dossier : 2015_01135).

Article 13 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO